

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

#### Arrêté du 1<sup>er</sup> février 2010 portant ouverture d'un concours externe d'ingénieur territorial

NOR : IOCB1003454A

Par arrêté du président du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Gironde en date du 1<sup>er</sup> février 2010, un concours externe d'ingénieur territorial est ouvert, en convention avec les centres de gestions de l'Aude, de la Corrèze, du Gard, de la Haute-Garonne, de l'Hérault, du Lot, de Lot-et-Garonne et de la Vienne, au titre de l'année 2010, dans cinq spécialités.

Les demandes de dossiers d'inscription sont à adresser au centre de gestion de la Gironde, au plus tard le 14 avril 2010.

Pendant la période de retrait des dossiers, du 16 mars au 14 avril 2010, les candidats peuvent également se préinscrire en ligne sur le site [www.cdg33.fr](http://www.cdg33.fr).

Le dossier de préinscription imprimé, comportant les pièces demandées, devra être déposé ou envoyé au centre de gestion au plus tard le jour de la clôture des inscriptions pour être considéré comme inscription.

La clôture des inscriptions est fixée au 22 avril 2010.

L'épreuve écrite d'admissibilité aura lieu le 9 juin 2010, à Bordeaux.

Le nombre de postes ouverts au concours est fixé comme suit :

Spécialité ingénierie, gestion technique et architecture : 13 postes.

La condition de diplôme devra être justifiée au plus tard le 15 septembre 2010.